

## **CAP de l'Inspection du Travail des 5 et 6 décembre 2007**

### **Assemblée Plénière**

Une nouvelle agression contre deux collègues Contrôleurs du Travail en Dordogne, des interrogations qui subsistent sur le positionnement du Ministère du Travail par rapport au Ministère de Monsieur HORTEFEUX, des inquiétudes sur les objectifs réels de la révision générale des politiques publiques et sur le devenir de nos missions sur le champ emploi, des préoccupations sur la réforme en cours sur le champ travail (recodification, remise en cause des 35 heures et du repos hebdomadaire du dimanche, nouveaux contours pour les contrats de travail, volonté de notre Président de rendre moins facile le recours des salariés contre les entreprises), voilà quelques sujets importants de réflexion que le SYNTEF-CFDT souhaite évoquer ce matin.

#### **Sur la nouvelle agression d'agent en Dordogne :**

L'ensemble des unions syndicales locales ont été réunies le 3 décembre 2007 à la préfecture de Périgueux. Elles ont dénoncé unanimement cette agression des deux contrôleurs qui témoigne d'un climat délétère dans ce département sur le champ du contrôle des entreprises ces deux dernières années :

- agression contre un contrôleur de l'ITEPSA en 2006 ;
- agression contre un conseiller des salariés à l'occasion d'un entretien préalable au licenciement ;
- un contrôleur de la MSA bousculé également en 2007.

Tout ceci intervient dans le contexte du drame de SAUSSIGNAC librement évoqué par un certain nombre d'employeurs comme cela aurait été le cas chez l'employeur à l'origine de l'agression des deux agents la semaine dernière, pour laquelle lors de la réunion à la préfecture de Dordogne, l'Etat s'était refusé de se porter partie civile, ce qu'avaient dénoncé par les syndicats. Depuis hier, la DDTEFP de Dordogne a accepté de se porter partie civile.

Depuis le drame de SAUSSIGNAC, le SYNTEF-CFDT demande que l'Etat intervienne pour re-légitimer la fonction de contrôle. Cette demande revêtait une urgence absolue en Dordogne suite au drame qui a marqué considérablement les agents. Or, en dehors du rapprochement entre les services de l'ITEPSA et la DDTEFP, rien n'a été fait.

L'Union Départementale CFDT avait proposé auprès du préfet un projet consistant à faire œuvre de pédagogie auprès des employeurs sur le rôle et les missions des agents de contrôle de l'Inspection du Travail. A ce jour, cette proposition n'a pas été mise en œuvre.

## **Sur l'avenir de nos missions :**

### **1- côté travail :**

Les initiatives de monsieur HORTEFEUX visaient à obtenir, avec l'appui de la hiérarchie, une meilleure participation des agents de l'inspection aux opérations de contrôle de travail dissimulé avec l'objectif clairement affiché de faire des reconduites à la frontière pour les « clandestins » sans papiers.

Quatre syndicats (SYNTEF-CFDT, CGT, SNU et SUD) ont tenté de s'opposer à cette dérive, notamment en déposant un recours devant le conseil d'Etat. Notre recours a été rejeté et c'est très regrettable. Le SYNTEF-CFDT estime pourtant que les syndicats avaient un intérêt à agir. Aujourd'hui il est nécessaire de lutter contre le travail dissimulé, mais nous, agents de contrôles, n'avons pas vocation à faciliter les reconduites à la frontière, dont certaines sont synonymes, pour les personnes concernées, d'arrestations ou de torture une fois arrivées dans le pays d'origine.

Monsieur HORTEFEUX qui cherche des agents pour son ministère a aussi aidé à la rédaction de ce fameux projet de modification des statuts de certains corps de la fonction publique, ce qui permettait d'affecter des agents d'inspection du travail au ministère de l'immigration. Les syndicats du ministère, en intersyndicale, ont heureusement obtenu l'annulation de la disposition qui concernait les agents de l'Inspection.

Par ailleurs, Les BOP 111 ont été finalisés et présentés aux agents pour 2008.

Dans un trop grand nombre de régions, faute d'un travail de concertation avec les agents de contrôle dans leur élaboration, les BOP sont un sujet de zizanie plutôt qu'un moyen de donner un cadre aux relations entre les agents de contrôle et leur hiérarchie.

Nous devons dénoncer aujourd'hui, l'absence de consigne et de contrôle quant à l'utilisation des objectifs BOP par certaines directions de services déconcentrés comme outils de pression clairement affichés sur des agents de contrôle (subordination des remboursements de frais de déplacements à l'atteinte des objectifs, à la saisie d'activité sur CAP SITERE).

Loin de rejeter le principe des objectifs assumés collectivement et expliqués, loin de refuser le principe prévu par la convention OIT n°81 (art. 19 20 et 21) de rendre compte de l'activité conduite par l'inspection du travail, le SYNTEF CFDT est scandalisé que certaines conduites de l'encadrement discréditent cette démarche alors que d'autres équipes savent parfaitement communiquer et faire partager des BOP concertés, valorisés mais laissés à leur place comme outils de travail en commun.

L'assemblée nationale a commencé à examiner, hier, le projet de loi ratifiant l'ordonnance du 12 mars 2007 relatif au Code du Travail. La recodification devait se faire à droit constant et aboutir à un code plus accessible et plus lisible. On est en droit de douter que les objectifs aient été pleinement respectés et dans l'attente de la partie réglementaire, nous nous interrogeons sur la stratégie du gouvernement dont la volonté affichée est plus de satisfaire les attentes des organisations patronales, MEDEF en tête, que de répondre aux attentes des salariés et de leurs représentants qui souhaitent un maintien des acquis sociaux et une meilleure protection dans les entreprises.

Pire, nous sommes en droit de nous interroger sur le maintien de tous les pouvoirs d'intervention de l'Inspection du Travail dans les entreprises.

Si nous ajoutons à cela l'ensemble des modifications portées par l'actuel gouvernement à travers le fameux agenda social 2008 souhaité par Monsieur SARKOZY et soutenu par Madame PARISOT.

Il est certain qu'il y aura des répercussions sur la fonction contrôle des entreprises avec des employeurs qui seront plus nombreux à ne pas comprendre l'intervention de l'Inspection du Travail alors que se développerait plus de souplesse dans le droit du Travail.

## **2- côté Emploi :**

Beaucoup de changements en perspective, en lien avec la Révision Générale des politiques Publiques (RGPP) dont les derniers développements nous laissent présager de profonds bouleversements dans les services déconcentrés en 2008, avec de lourdes conséquences pour l'ensemble des agents.

Quelle perspective d'évolution de carrières, quel avenir pour l'encadrement ?  
Quelles possibilités de mutation lorsque l'on assiste à l'éclatement de nos missions sur trois champs :

- Solidarité, Santé, Social ;
- Economie et Emploi ;
- Travail ?

Quelle possibilité de passage d'un champ à l'autre, quel fonctionnement des CAP. Nous manquons de visibilité sur les organisations à venir, ce qui entraîne un profond malaise chez bon nombre d'agents.

## Désignation au CNIT

Un décret du 2 mars 2007 a officiellement créé le Conseil National de l'Inspection du Travail.

Celui-ci peut être saisi, par tout agent participant aux activités de contrôle de l'inspection du travail, de tout acte d'une autorité administrative qui serait de nature à porter directement et personnellement atteinte aux conditions dans lesquelles il doit pouvoir exercer sa mission.

Après instruction du dossier, et sous réserve de la recevabilité de la saisine, le conseil rend un avis motivé qui est transmis au ministre chargé du travail et, le cas échéant, au Ministre dont relève l'agent et notifié à l'agent. L'avis est également adressé à la commission administrative paritaire du corps interministériel dont relève l'agent.

Sans contester qu'il puisse y avoir des dérives dans les recours déposés auprès de cette nouvelle instance par l'administration, le SYNTEF-CFDT pense que le CNIT doit aussi et surtout être un outil à la disposition des agents en section d'inspection qui verraient leur hiérarchie porter atteinte à l'indépendance telle que reconnue par la convention 81 de l'OIT, notamment sous forme de pressions.

Il nous a fallu désigner aujourd'hui un agent du corps de l'Inspection pour y siéger.

Le SYNTEF-CFDT a présenté **Gérard VOLDOIRE** comme candidat à cette institution.

Le SNU a également présenté un candidat - Pierre Mériaux.

La CGT a présenté une candidature - Martine CORNELOUP. Cette candidature était soutenue par SUD et l'UNSA.

Avant de procéder au vote, le SYNTEF-CFDT a demandé comment la candidate soutenue par la CGT envisageait son rôle au sein du CNIT.

- Savoir si la représentante aurait un mandat ou agirait de sa propre initiative.
- Savoir dans quelles conditions et avec quelle préparation ce mandat serait porté.
- Savoir si les éléments d'informations seraient partagés avec les autres organisations syndicales ou non.

Finalement, le SYNTEF CFDT a demandé à la CGT si l'élection de sa candidate serait partisane.

Les réponses ne nous ont pas satisfait et donc les intérêts de l'ensemble de l'Inspection du Travail ne nous paraissent ni totalement représentés ni garantis. Nous avons donc décidé de maintenir notre candidat.

Le vote a bulletin secret a été le suivant :

<b>Votes :</b>	<b><u>Gérard VOLDOIRE</u></b>	<b>2 voix</b>
	<b><u>Pierre MERIAUX</u></b>	<b>1 voix</b>
	<b><u>Martine CORNELOUP</u></b>	<b>4 voix</b>

Il apparaît assez curieux que l'UNSA, favorable au CNIT, ait voté pour la candidate de la CGT alors que la CGT est paradoxalement contre l'existence du CNIT. Position réaffirmée par la CGT durant la procédure de désignation.

Le SNU a quant a quant à lui voté en totale cohérence avec ses positions de soutien à l'existence du CNIT votant pour son candidat propre, Pierre MERIAUX et estimant que les autres candidatures n'étaient pas assez représentative de l'Inspection du Travail.

Le SYNTEF-CFDT a soutenu son candidat Gérard VOLDOIRE.

Finalement les votes ont abouti à la désignation de Madame **Martine CORNELOUP** à la majorité simple.

## Notations

Nous dénonçons l'absence de notation en 2004, 2005 et peut-être 2006 pour de nombreux agents. C'est inadmissible car cela ne leur permet pas d'avoir leurs appréciations et de pouvoir valoriser leur activité. Par ailleurs, cette situation exclut ces agents des droits à réduction d'ancienneté, exclusions définitives et préjudiciables en raison de la non rétroactivité et de l'impossibilité de recours à ce titre.

Il y a là un grave problème d'inégalité de traitement aggravé quand certains chefs de service procèdent en une discrimination les conduisant à ne noter que les agents qu'ils souhaitent promouvoir.

## Liste d'Aptitude

L'administration nous a présenté une liste d'aptitude comprenant seulement 18 noms. Nous avons rappelé, comme chaque année, que les conditions de promotion au choix des Contrôleurs du Travail sont nécessairement injustes puisque 2 200 contrôleurs peuvent prétendre à une telle promotion et que finalement seuls 18 sont proposés. Or, beaucoup de contrôleurs proposables mériteraient d'être promus et ne le seront toujours pas cette année. Pire, un certain nombre d'entre eux n'ont plus aucune perspective de carrière.

Nous réclamons, chaque année, auprès de l'administration, que davantage de Contrôleurs soient promus ; ce qui ne sera encore pas le cas cette année.

La CFDT a proposé un certain nombre d'agent en complément à la liste présentée par la DAGEMO mais la DAGEMO nous a informé qu'aucun nom supplémentaire ne pourrait être inscrit dans la liste d'aptitude.

La CFDT a fait examiner particulièrement le dossier de **Monsieur Dominique BUISSON** (DRTEFP Languedoc Roussillon) et de **Madame Maryse DUGUET** (DTEFP Martinique).

Nous avons également cité les dossiers de Madame Eliane BRACOT, Monsieur Daniel MENSUELLE, Madame Evelyne KLEIN, Madame Laurence OLIVIER, Madame Martine DELAGE, Madame Bernadette SICART, Monsieur Philippe BLANCHARD, Madame Nathalie JOX, Madame Annette CHAUVET, Madame Annie CHASTILLON, Madame Véronique COUALLIER, Madame Martine EBRAN-PICHON.

**La liste retenue est la suivante:**

<b>Rang</b>	<b>NOM et Prénom</b>	<b>Affectation</b>
<b>1</b>	<b>Mme GIRARDOT Sylvie</b>	DDTEFP Territoire de Belfort
<b>2</b>	<b>M. BARRERE Jean Marie</b>	DDTEFP Seine St- Denis
<b>3</b>	<b>Mme BURNAT Chantal</b>	DDTEFP Savoie
<b>4</b>	<b>Mme SICRE Dominique</b>	DDTEFP Bouches du Rhône
<b>5</b>	<b>M. HEMON Daniel</b>	SDITEPSA Finistère
<b>6</b>	<b>Mme ZELINKA Martine</b>	DDTEFP de Paris
<b>7</b>	<b>Mme DUPUY Christiane</b>	DDTEFP Hérault
<b>8</b>	<b>M. CHRETIEN Francis</b>	DRTEFP Midi Pyrénées
<b>9</b>	<b>M. LABRUYERE Didier</b>	DDTEFP Indre et Loire
<b>10</b>	<b>M. MAURY Jean Fred</b>	DDTEFP Seine et Marne
<b>11</b>	<b>M. FEDERAK Richard</b>	DGT
<b>12</b>	<b>Mme GODART Marie Noëlle</b>	DDTEFP Ardennes
<b>13</b>	<b>Mme GRARD Dominique</b>	DDTEFP Seine Maritime
<b>14</b>	<b>Mme KISSIEN SCHMIT Béatrice</b>	DDTEFP Gironde
<b>15</b>	<b>Mme COLLIN Mireille</b>	DRTEFP Lorraine
<b>16</b>	<b>M. SOHET Luc</b>	DDTEFP Aisne
<b>17</b>	<b>Mme WODLI Marie</b>	Transports Annecy
<b>18</b>	<b>Mme GAUTIER Marie Thérèse</b>	DRTEFP Midi Pyrénées

L'intervention du SYNTEF-CFDT a permis d'obtenir un engagement de la DAGEMO pour que Maryse DUGUET (DTEFP de Martinique) soit inscrite dans la liste d'aptitude 2009.

La CGT a obtenu le même engagement pour Martine BERNIER (DDTEFP du Loiret.)

Lorsque les organisations syndicales demandent l'examen des dossiers, l'administration s'engage à les traiter avec plus d'attention. Il est donc important que les agents nous saisissent à cet effet.

<b>Votes :</b>	<b><u>POUR</u></b>	<b>: 11</b>	<b>CFDT + UNSA + SNU + Administration</b>
	<b><u>CONTRE</u></b>	<b>: 3</b>	<b>CGT + SUD</b>
	<b><u>ABS</u></b>	<b>: 0</b>	

## Tableau d'Avancement au grade de Directeur du Travail

<b>Rang</b>	<b>NOM et Prénom</b>	<b>Affectation</b>
<b>1</b>	<b>ACHEEN Brigitte</b>	DTEFP Martinique
<b>2</b>	<b>GARDIN Dorine</b>	DDTEFP Loiret
<b>3</b>	<b>GALLAND Jean Marc</b>	DRTEFP Rhône Alpes
<b>4</b>	<b>VETILLARD Michèle</b>	DDTEFP Haute Garonne
<b>5</b>	<b>HARBONNIER Jeanne</b>	DDTEFP Yonne
<b>6</b>	<b>FOUQUET Alain</b>	DDTEFP Loire
<b>7</b>	<b>LEAUSTIC Ronan</b>	DTEFP Mayotte
<b>8</b>	<b>GUEGUEN Bernard</b>	DDTEFP Ille et Vilaine
<b>9</b>	<b>HAMDAOUI Hachmi</b>	DDTEFP Vienne
<b>10</b>	<b>POITOU Michel</b>	DRTEFP Bretagne
<b>11</b>	<b>RENUCCI Lucien</b>	DRTEFP Centre
<b>12</b>	<b>DROLEZ Bruno</b>	DRTEFP Nord- Pas de Calais
<b>13</b>	<b>PILLOT Marc</b>	DRTEFP Picardie
<b>14</b>	<b>PERNETTE Catherine</b>	DDTEFP des Yvelines
<b>15</b>	<b>BENAZERAF François</b>	DDTEFP Morbihan
<b>16</b>	<b>SOUBIELLE Anne Marie</b>	DGFAR
<b>17</b>	<b>NGUYEN THEM Jérôme</b>	CIF Dijon
<b>18</b>	<b>MARTIN Pierre</b>	DDTEFP Lot et Garonne
<b>19</b>	<b>COLOMINES Jacques</b>	DDTEFP Gard

## Tableau d'Avancement au grade de Directeur du Travail ( suite )

Rang	NOM et Prénom	Affectation
20	CHAMARD Chantale	DRAF Midi Pyrénées
21	MADDALONE Patrick	DRTT Centre
22	RUQUET Michel	SDITEPSA Vaucluse
23	SOLOFO RASOLNAIANA Corinne	DDTEFP Aube
24	FERRERO OUSSEDIK Marie- Christine	DRTEFP PACA
25	FITZER Guy	SDITEPSA Rhône
26	LANOUZIERE Hervé	DGT
27	ARS Pierrick	SDITEPSA Morbihan
28	QUITTAT ODELAIN Philippe	DDTEFP Paris
29	REVEILLON Denis	DRTEFP Rhône Alpes
30	LACHAUD Didier	DAMGM
31	REMY Stéphane	DGEFP
32	BOUCHET Daniel	Wallis et Futuna
33	VEDY Alain	Transports Rennes
34	ROQUE Claude	DDTEFP Meurthe et Moselle
35	SIFFERMANN Sylvie	DDTEFP Haute Savoie
36	GREGOIRE Frédéric	SDITEPSA Deux Sèvres
37	TINDILIERE Catherine	DGT
38	OLIVE-LIGER Isabelle	DRTEFP Languedoc Roussillon
39	HONG HOC CHEONG Denise	DTEFP de la Réunion

Le SYNTEF-CFDT a souhaité l'étude du dossier de **M. Pierre FABRE** (DR Limousin), de **Mme Isabelle OLIVE-LIGER** (DR Languedoc-Roussillon) et de **M. Jack ESCRIVE** (DD de Seine Saint Denis.).

Lorsque les organisations syndicales demandent l'examen des dossiers, l'administration s'engage à les traiter avec plus d'attention. Il est donc important que les agents nous saisissent à cet effet.



## Tableau d'Avancement au grade de Directeur Adjoint du Travail

<b>Rang</b>	<b>NOM et Prénom</b>	<b>Affectation</b>
<b>1</b>	<b>M. ARON Marc</b>	DDTEFP Haut Rhin
<b>2</b>	<b>Mme CUENCA Jacqueline</b>	Transports Nîmes
<b>3</b>	<b>Mme RADUSEVIC Martine</b>	DRTEFP Midi Pyrénées
<b>4</b>	<b>M. WEINSTICH Jean Luc</b>	DDTEFP Haut Rhin
<b>5</b>	<b>M. GUION Michel</b>	DRTEFP Bretagne
<b>6</b>	<b>M. SAINT LAURENT Christian</b>	SRITEPSA Aquitaine
<b>7</b>	<b>M. VITEK William</b>	DDTEFP Charente Maritime
<b>8</b>	<b>Mme ROBERTIN Sylviane</b>	DDTEFP Hauts de Seine
<b>9</b>	<b>Mme MUR Régine</b>	DDTEFP Haute Garonne
<b>10</b>	<b>Mme GOUSSEREY Nathalie</b>	DDTEFP Oise
<b>11</b>	<b>M. LOPEZ Eric</b>	DDTEFP Bouches du Rhône
<b>12</b>	<b>Mme DUPOUX Marie France</b>	INTEFP
<b>13</b>	<b>M. FAYOL Alain</b>	DDTEFP Hautes Alpes
<b>14</b>	<b>M. WOJCIK Jean Pierre</b>	Transports Guyane
<b>15</b>	<b>Mme TOURNOIS Sylvie</b>	DTEFP Martinique
<b>16</b>	<b>M. GRECARD Henri</b>	SDITEPSA Saône et Loire
<b>17</b>	<b>M. DE KERMADEC JABOT Rély</b>	DTEFP Guadeloupe
<b>18</b>	<b>Mme GARAULT Monique</b>	DDTEFP Côtes d'Armor
<b>19</b>	<b>M. HALLINGER Christian</b>	DDTEFP Vosges
<b>20</b>	<b>M. CALLENS Christophe</b>	DRTEFP Nord Pas de Calais
<b>21</b>	<b>Mme ROLSHAUSEN Nadia</b>	DDTEFP Indre et Loire
<b>22</b>	<b>Mme CORNIQUET DEMOLLIENS Valérie</b>	DDTEFP Bouches du Rhône

**Tableau d'Avancement  
au grade de Directeur Adjoint du Travail ( suite )**

<b>Rang</b>	<b>NOM et Prénom</b>	<b>Affectation</b>
<b>23</b>	<b>Mme BERNATETS Patricia</b>	DDTEFP Gironde
<b>24</b>	<b>M. GUILLEM Bruno</b>	DDTEFP Calvados
<b>25</b>	<b>M. BARANSKI Pascal</b>	DDTEFP Yvelines
<b>26</b>	<b>Mme LEROY Agnès</b>	DDTEFP Aube
<b>27</b>	<b>Mme PERRAUD karine</b>	DDTEFP Haute Savoie
<b>28</b>	<b>Mme BOUQUET Brigitte</b>	DDTEFP Allier
<b>29</b>	<b>M. ANTOMORI Jean- Louis</b>	DRTEFP Midi- Pyrénées
<b>30</b>	<b>M. BRENON Michel</b>	DDTEFP Loire Atlantique
<b>31</b>	<b>Mme SEGUIN Dominique</b>	DDTEFP Côte d'Or
<b>32</b>	<b>Mme DUMOND Sylvie</b>	DDTEFP Haute Vienne
<b>33</b>	<b>M. ABED Karim</b>	DDTEFP Lozère
<b>34</b>	<b>Mme CHAZELLE Barbara</b>	Inspection générale Transports
<b>35</b>	<b>Mme DEGEAY Martine</b>	SDITEPSA Cher
<b>36</b>	<b>Mme CHANAL Agnès</b>	DGEFP
<b>37</b>	<b>M. KLOTZ Manuel</b>	DDTEFP Bas Rhin
<b>38</b>	<b>Mme DANIEL Géraldine</b>	Transports Marseille
<b>39</b>	<b>Mme BRECQ TABART Dominique</b>	DDTEFP Oise
<b>40</b>	<b>Mme BRUNE Jeanne</b>	DRTEFP Ile de France
<b>41</b>	<b>Mme TISON Denise</b>	DDTEFP Nord Lille
<b>42</b>	<b>M. JOAINAIE Xavier</b>	DRTEFP Bretagne
<b>43</b>	<b>M. BARTIER Patrick</b>	DDTEFP Nord Valenciennes
<b>44</b>	<b>M. VETTESE Didier</b>	DDTEFP Alpes Maritimes
<b>45</b>	<b>Mme MOTTET Agnès</b>	DDTEFP Vienne

**Tableau d'Avancement  
au grade de Directeur Adjoint du Travail (suite)**

<b>Rang</b>	<b>NOM et Prénom</b>	<b>Affectation</b>
<b>46</b>	<b>M. VERSTRAET Jean- Claude</b>	DDTEFP Isère
<b>47</b>	<b>M. RETO Philippe</b>	SDITEPSA Manche
<b>48</b>	<b>Mme DUVAL Pascale</b>	SDITEPSA Gard
<b>49</b>	<b>M. GARROUSTE Laurent</b>	Transports Roissy Aéroport
<b>50</b>	<b>M. DALVAI Jean François</b>	Transports Avignon
<b>51</b>	<b>M. LOIZEAU Jean Michel</b>	Transports Vendée
<b>52</b>	<b>M. LE CORVEC Luc</b>	DDTEFP Ille et Vilaine
<b>53</b>	<b>Mme BALDY Sylvie</b>	DRTEFP PACA
<b>54</b>	<b>M. MARCHAND Patrick</b>	DDTEFP Sarthe
<b>55</b>	<b>M. DAUGER Alix</b>	DRTEFP Bourgogne
<b>56</b>	<b>M. FLORENTY François</b>	DDTEFP Lot
<b>57</b>	<b>Me FEIGNON Sylvie</b>	DDTEFP Rhône
<b>58</b>	<b>Mme BAYON Florence</b>	INTEFP
<b>59</b>	<b>Mme COUSSOT Isabelle</b>	DRTEFP Rhône Alpes
<b>60</b>	<b>M. DESHOQUES Benoît</b>	DDTEFP Calvados
<b>61</b>	<b>M. JOLY Franck</b>	DDTEFP Vendée
<b>62</b>	<b>Mme THIRIEZ Catherine</b>	DDTEFP Nord Lille
<b>63</b>	<b>Mme KERDAT Martine</b>	DDTEFP Yvelines
<b>64</b>	<b>M. CRABOL Jean- Luc</b>	DDTEFP Dordogne
<b>65</b>	<b>M. JOURDES Damien</b>	DRTEFP Aquitaine
<b>66</b>	<b>Mme MAUBANT Annie</b>	DDTEFP Hauts de Seine
<b>67</b>	<b>M. BURNIER Frédéric</b>	Détaché HALDE

**Tableau d'Avancement  
au grade de Directeur Adjoint du Travail (suite)**

<b>Rang</b>	<b>NOM et Prénom</b>	<b>Affectation</b>
<b>68</b>	<b>Mme OLIVIER Catherine</b>	SDITEPSA Rhône
<b>69</b>	<b>Mme NORMAND Dominique</b>	DDTEFP Alpes de Hte Provence
<b>70</b>	<b>Mme CATALA Sylvie</b>	DDTEFP de Paris
<b>71</b>	<b>Mme BELGACEM Nadia</b>	CIF de Lille
<b>72</b>	<b>Mme BOST Monique</b>	DDTEFP de Seine Saint Denis
<b>73</b>	<b>M. ELBAZ Max</b>	DDTEFP du Bas-Rhin
<b>74</b>	<b>M. HADJ-HAMOU Yacine</b>	DDTEFP de Hte Garonne
<b>75</b>	<b>M. RESSICAUD Georges</b>	DDTEFP du Rhône

**La CFDT a souhaité l'étude du dossier Monsieur Philippe RAFFLEGEAU (DD Maine et Loire), Madame Nadia BELGACEM (CIF du Nord - Pas de Calais), Monsieur Max ELBAZ (DD du Bas-Rhin) et Monsieur Christian BENAS (DD Paris).**

**LA DAGEMO a accepté d'inscrire suite à notre intervention Nadia BELGACEM et Max ELBAZ.**

Lorsque les organisations syndicales demandent l'examen des dossiers, l'administration s'engage à les traiter avec plus d'attention. Il est donc important que les agents nous saisissent à cet effet.

A l'occasion de l'examen des dossiers d'agents proposables, nous avons constaté l'absence relativement fréquente de ou des dernières fiches de notation. Nous attirons l'attention des agents sur la caractère extrêmement préjudiciable de l'absence de notation. En effet, il existe une rupture d'égalité entre des agents notés ou non, la CAP n'étant pas en capacité de prendre en compte la valeur professionnelle de l'agent et son aptitude à l'exercice de nouvelles fonctions au travers de l'appréciation du notateur.

C'est pour cette raison que nous encourageons les agents à être vigilants sur le respect de la procédure de notation et les appréciations littérales portaient à leur égard.

<b>Votes :</b>	<b><u>POUR</u></b>	<b>: 7 CFDT + SNU + Administration</b>
	<b><u>CONTRE</u></b>	<b>: 1 SUD</b>
	<b><u>ABS</u></b>	<b>: 0</b>

## Mutations

### Mutation des Directeurs du Travail

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
DD Eure et Loir DD adjoint	ANTON Jean-Paul	DD Loir et Cher		2
DR Midi Pyrénées DRD	JUY Marie-Germaine	DD Haute Garonne		2
DD Gironde DD Adjoint	BARBIER Jean-Claude	DD Deux Sèvres	TA N°10	1
DD Ile et Vilaine DD Adjoint	RUBLON Emile	DD Sarthe	TA N°3 au 31/12/07 Affectation courant 2008	2
DD Nord-Lille Animation et appui aux sections d'IT	Non pourvu		Non pourvu	1
DR Nord- Pas de Calais Mutations éco	COULANGE Chantal	DR Nord Pas de Calais	TA N°23	1
DD Rhône Sec général	COLLET Fabienne	Ministère Agriculture		2
DD Paris Sec général	PORTMANN Philippe	Détaché	Réintégration	4
DD Paris Pôle DEMTL SV	COGAN Joël	DD Seine Saint Denis		2
DR Ile de France DRD SV	CHERUBINI Corinne	DD Paris		3
Ministère de l'agriculture SDTE négociation collective	GABORIT Patrick	DDTEFP Orne		5
Ministère de l'agriculture SDPS Contrôle MSA	Poste retiré		Poste retiré	4
DRAF Limousin Chef de service	Poste retiré		Poste retiré	2
DRAF poitou Charentes Chef de service	Non pourvu		Non pourvu	1
DD Essonne Pôle Emploi	Non pourvu		Non pourvu	1
DD Seine Saint Denis Pôle Emploi	ADMENT CATINAUD Martine	DD Paris	TA N°27	3

## Mutation des Directeurs Adjointes du Travail

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
DD Allier Pôle Entreprise	CAVALIER Anne-Marie	DD Puy de Dôme	TA N°1	2
DD Alpes de Haute Provence	DURAND Anne-Marie	Ddaf Meurthe et moselle	TA N°8	2
Ddaf Charente	CHASSINE Colette	DD Charente		2
DD Charente Pôle entreprise	Non pourvu		Non pourvu	1
DD Cher	Non pourvu		Non pourvu	1
Ddaf de Côte d'Or Chef de service	Non pourvu en DA		Non pourvu en DA	4
DD Gard SV	Non vacant		Non vacant	4
DD Gironde Pôle entreprise	AURILLAC Philippe	DD Landes		2
DR Languedoc Roussillon Pôle Travail	BUISAN Sylvie	DD Rhône	TA N°45	2
Subd Hérault	SAUVAGET Tristan	SUBd Gironde		2
DD Ile et Vialine Pôle marché du Travail	ALEXANDRE Philippe	DD Mayenne		7
Subd Ile et Vilaine SV	GUEDES Yves Marc	DD Morbihan		5
DD Indre et Loire Pôle Emploi	Non pourvu		Non pourvu	2
DD Loire Atlantique Pôle entreprise Nantes	GALLIOU Daniel	DD Côte d'Or	TA N°17	2
DD Maine et Loire Secrétariat général	JOURDAN Bruno	DD Maine et Loire	TA N°48	1
DD Mayenne Pôle entreprise SV	Non pourvu		Non pourvu	1
DD Mayenne Pôle emploi	Non pourvu		Non pourvu	1
DD Morbihan Pôle Travail SV	Le DISCOT Yves	DR Pays de Loire	1 avril 2008	2
DD Sarthe Pôle Travail	RUULT Daniel	DD Orne	1 <sup>er</sup> mai 2008	2
DD Paris Pôle Emploi SV	RAZE Annette	DD Val de Marne		2
DILTI SV	Non pourvu		Non pourvu	1

## Mutation des Directeurs Adjoins du Travail (suite)

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
DGT CT2	LESPERPT Sylvie	DD Loire Atlantique	TA N°11	1
DGT DASC2	SOUDRY Thierry	DD Somme	TA N°10	1
DGT Animation territoriale	Non pourvu		Non pourvu	5
GIP INTER Mission coopération bilatérale	TIRILLY Vincent	Draf Ile de France	TA N° 25	2
Ministère de l'Agriculture SDTE	Non pourvu		Non pourvu	1
DD Seine et Marne Pôle relation de travail	Non pourvu		Non pourvu	1
Ddaf Vienne Chef de service	ZAPOLSKI TERRACHER Hélène	Ddaf Poitou Charentes		3
DD Vienne Pôle entreprise	Non pourvu		Non pourvu	1
DT Réunion Pôle Administration générale SV	Non vacant		Non vacant	1

## Mutation des Inspecteurs du Travail

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
DDAF Alpes Maritimes Chef de service	MAQUART Philippe	DR Rhône Alpes		1
Ddaf Bouches du Rhône SV	REVOL François	Subd Moselle Meuse	Sous réserve d'acceptation	1
DD Bouches du Rhône – ARM	GUILLEMOT Marie	Ddaf Bouches du Rhône		3
DD Bouches du Rhône SV	Non vacant		Non vacant	5
Draf PACA Corse	Non pourvu		Non pourvu	1
DR PACA SRC	Non pourvu		Non pourvu	1

## Mutation des Inspecteurs du Travail (suite)

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
DD Calvados Mission emploi	BARBREL Corinne	DR Basse Normandie		3
DD Cantal Animateur territorial	DRUOT LHERITIER Evelyne	DD Tarn	Au 1 <sup>er</sup> mars 2008	1
INTEFP CIF de dijon	Non vacant		Non vacant	2
Ddaf de la Côte d'Or Chef de service	GODON Sophie	Ddaf Moselle		1
Ddaf Côte d'Armor ES	Non pourvu		Non pourvu	
Ddaf Creuse Chef de service	PARAYRE Régis	DD Creuse		1
DD Hte Corse Pôle Emploi	Non pourvu		Non pourvu	1
Subd Hte Garonne Ariège	SICARD Nathalie	DR Midi Pyrénées		5
DR Aquitaine FSE	PAPIN Liliane	DD Ariège		1
DD Hérault IT Béziers	SARRAZY André	DD Pyrénées Orientales		4
DR Languedoc Roussillon SRC	LECLERC Olivier	Subd Guadeloupe		3
Ddaf Indre et Loire	DENAT Bernard	DR Centre		1
Ddaf Jura Chef de Service	Non pourvu		Non pourvu	1
Subd Loire	BRUN CHANAL Isabelle	Subd Hte Loire		2
DD Loire Atlantique ES Nantes SV	FRONTIN Gwenaël	DD Marne		4
DR Pays de Loire	BERRIEIX Corinne	DT Guyane		1
Subd Loiret	KONZEOUE Godefroy	DR Centre		1
Ddaf Loiret	Non pourvu		Non pourvu	1
Ddaf Lozère Chef de service	Non pourvu		Cas à Revoir à la prochaine CAP	1
Ddfa Meurthe et Moselle Chef de service SV	TROGNON Guy	DD Meurthe et Moselle		1
Ddaf Moselle Chef de service SV	FIRHOLTZ Laurent	Ddaf Bas Rhin		1
DR Nord Pas de calais Chargé de mission FSE	LELEU Muriel	DD Somme		1
Ddaf Oise Chef de service	MICHAUD Frédéric	Ddaf de l'Oise		2



## Mutation des Inspecteurs du Travail (suite)

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
<b>DD Oise Responsable Administration générale</b>	<b>Non pourvu</b>		<b>Non pourvu</b>	<b>1</b>
<b>DD Puy de Dôme ES SV</b>	<b>PARAYRE Estelle</b>	<b>DD Creuse</b>		<b>3</b>
<b>DD Puy de Dôme ES SV</b>	<b>Non vacant</b>		<b>Non vacant</b>	<b>3</b>
<b>Ddaf Pyrénée Atlantiques</b>	<b>VERGEZ Michel</b>	<b>DD Hauts de Seine</b>		<b>2</b>
<b>DD Pyrénée Orientales ES SV</b>	<b>BERDAGUER Isabelle</b>	<b>Ddaf Pyrénées Orientales</b>		<b>1</b>
<b>DR Rhône Alpes Mise en œuvre de la politique de l'emploi</b>	<b>LEVI VALENSIN Sandrine</b>	<b>DD Paris</b>		<b>4</b>
<b>DR Rhône Alpes Mise en œuvre de la politique de l'emploi</b>	<b>Non pourvu</b>		<b>Non pourvu</b>	<b>4</b>
<b>DR Rhône Alpes SEPES</b>	<b>DUNEZ Alain</b>	<b>Ddaf Cantal</b>		<b>5</b>
<b>INTEFP Resp Projet Transport</b>	<b>BACIC Justine</b>	<b>DD Paris</b>		<b>1</b>
<b>INTEFP Resp Projet Agriculture</b>	<b>Non pourvu</b>		<b>Non pourvu</b>	<b>1</b>
<b>Ddaf Saône et Loire Chef de Service</b>	<b>OLIVIER Anne</b>	<b>INTEFP</b>		<b>2</b>
<b>DD Savoie ES</b>	<b>SOTTY Elodie</b>	<b>DR Rhône Alpes</b>		<b>9</b>
<b>DD Savoie Animation territoriale</b>	<b>GUIRIMAND Hubert</b>	<b>Ddaf Somme</b>		<b>3</b>
<b>DD Paris ES</b>	<b>NARDIN Julie</b>	<b>DD Val de Marne</b>		<b>7</b>
<b>DD Paris Animation et ingénierie</b>	<b>ROCHET Joelle</b>	<b>DR Ile de France</b>		<b>1</b>
<b>DILTI SV</b>	<b>Non vacant</b>		<b>Non vacant</b>	<b>1</b>
<b>DGT Mission information et communication</b>	<b>Non vacant</b>		<b>Non vacant</b>	<b>2</b>

## Mutation des Inspecteurs du Travail (suite)

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
IGTT Chargé de mission	Non pourvu		Non pourvu	1
Subd Paris SV	Non pourvu		Non pourvu	2
Ddaf Seine Maritime	Non pourvu		Non pourvu	1
DR Het Normandie FSE	Non pourvu		Non pourvu	1
DD Somme ES	Non pourvu		Non pourvu	1
DD Somme HS	Non pourvu		Non pourvu	1
DD Vendée ES	GUILBAUD Jack		Ddaf Vendée	2
DD Hauts de Seine Appui juridique	GOSSE Pascal		Subd Yvelines	1
Ddaf Val D'oise Chef de service	Non pourvu		Non pourvu	1
Subd Guadeloupe SV	BOULANGEOT Laurent		Subd Seine Maritime	2
DD Mayotte ES	Non pourvu		Non pourvu	1

## **Le Blog du SYNTEF-CFDT**

### **Vos représentants SYNTEF – CFDT en CAP A sont :**

#### **Directeurs Adjoints du Travail :**

**Isabelle OLIVE - LIGER** ( DRTEFP du Languedoc Roussillon)

**Jacques ROGER** (DDTEFP de la Creuse)

#### **Inspecteurs du Travail :**

**Frédéric LAISNÉ** (DRTEFP du Languedoc Roussillon)

**Gérard VOLDOIRE** (DDTEFP du Puy de Dôme)